



PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES (PARAJ)

PAYS : RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
NOVEMBRE 2020 - JUILLET 2023
DURÉE: 32 MOIS
BUDGET: 1.75 MILLIONS EUR

Le PARAJ a pour objectif global, d'appuyer les organisations de la société civile en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables et la lutte contre l'impunité en République de Guinée. Après quelques années d'expérimentation du concept de « justice de proximité », exercé via les Cliniques juridiques et les Maisons de justice, l'Union européenne a décidé de poursuivre et d'étendre leurs actions à travers le projet PARAJ. Ce projet vise donc à pérenniser et renforcer les actions des Cliniques juridiques et des Maisons de justice et à faire le lien entre l'assistance juridique et judiciaire fournie par ces deux structures, afin de garantir un concept de justice de proximité plus efficace, holistique et inclusive, sur toute l'étendue du territoire guinéen.

COGINTA
 For security sector governance,
 crime prevention and social cohesion



Financé par
l'Union européenne

EN PARTENARIAT AVEC :


 AVOCATS SANS FRONTIÈRES
 France
Là où la défense n'a plus la parole



MDT
 LES MÊMES DROITS POUR TOUS

LES CAPACITÉS MATÉRIELLES, OPÉRATIONNELLES ET HUMAINES DES CLINIQUES JURIDIQUES SONT RENFORCÉES

06 CLINIQUES JURIDIQUES ÉQUIPÉES ET OPÉRATIONNELLES

- Six Cliniques juridiques ont été équipées et opérationnalisées avec 10 juristes et plus de 25 avocats mobilisés, en plus du personnel de coordination et d'appui.
- Elles sont situées dans les localités de Conakry (2), Kankan, Kindia, Labé et Nzérékoré.
- Les Cliniques juridiques ont toutes été équipées en matériel informatique et bureautique, en mobilier de bureau, en matériel énergétique (kits de panneaux solaires, et groupes électrogènes), ainsi qu'en matériel roulant (motos).



+50 PERSONNELS RECRUTÉS ET MOBILISÉS

- 10 juristes, 2 avocats seniors, 2 pools d'avocats d'au moins 25 personnes, 2 coordonnateurs, ainsi que du personnel d'appui ont été recrutés.

RESSOURCES ET BASE DE DONNÉES

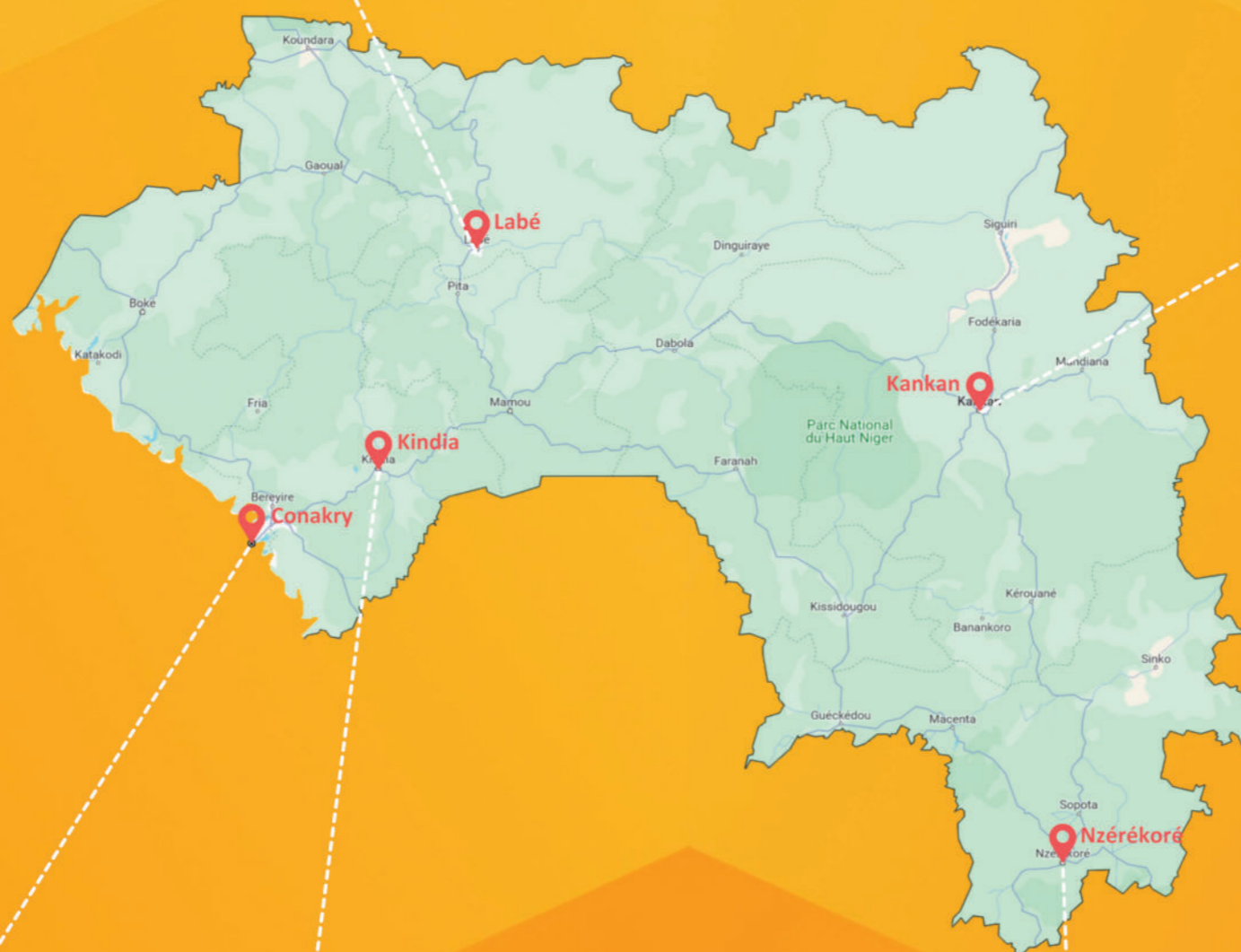
- 1 manuel de prise en charge juridique et judiciaire gratuite par les Cliniques juridiques et les Maisons de justice a été élaboré.
- 1 base de données nommée « GESTICE » a été créée afin de centraliser les données relatives aux actions d'assistance juridique et judiciaire des Cliniques juridiques et des Maisons de justice.
- Le personnel utilisateur et administrateur a été formé à l'utilisation de ces deux nouveaux outils.



501 VISITES DE LIEUX DE DÉTENTION

- Ces visites ont été réalisées par les juristes des Cliniques juridiques.

3'143 PERMANENCES PÉNALES RÉALISÉES



6'247 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

- Personnes qui ont bénéficié de l'assistance judiciaire via les six Cliniques juridiques, en matière criminelle et correctionnelle, et via l'accueil, l'information, la médiation et la conciliation des trois Maisons de justice à Labé, Kindia et Kankan.



01 ACTION DE PLAIDOYER

- Une action de plaidoyer a permis l'adoption de la loi portant aide juridictionnelle auprès du Conseil national de la transition, en appui au ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

DOSSIERS TRAITÉS

- 3'065 dossiers ont été reçus et analysés par les juristes des Cliniques juridiques (679 dossiers criminels et 2'386 dossiers correctionnels).
- 2'486 dossiers ont donné lieu à une décision de justice (539 dossiers criminels et 1'947 dossiers correctionnels).

LES CAPACITÉS DU PERSONNEL DES CLINIQUES JURIDIQUES ET DES ACTEURS DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ SONT RENFORCÉES

FORMATIONS ET SENSIBILISATION

- 8 modules de formation et leurs outils pédagogiques associés ont été produits sur les thématiques suivantes: Droits humains, droits des femmes, droits des enfants, droit pénal et procédure pénale, accueil du public, protection des données, techniques de plaider et médiation-conciliation.
- 18 formateurs nationaux ont été formés sur les outils, méthodes et stratégies de formation.
- 238 acteurs de la justice ont été formés par le projet (personnel des Cliniques juridiques et des Maisons de justice, acteurs de la chaîne pénale, cadres des ministères, personnels des ONG, médias, etc.).



LA COORDINATION ENTRE LES CLINIQUES JURIDIQUES ET LES AUTRES ACTEURS DE LA JUSTICE EST RENFORCÉE

05 CONVENTIONS SIGNÉES AVEC DES UNIVERSITÉS

- 5 conventions ont été signées entre des universités et les Cliniques juridiques et ont débouché sur des stages d'étudiants.
- 67 étudiants et/ou diplômés en droit ont été admis en stage au sein des six Cliniques juridiques et des trois Maisons de justice opérationnelles.

01 CONVENTION SIGNÉE AVEC LE BARREAU

- Une convention a été signée entre le Barreau de Guinée et les Cliniques juridiques.

LES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE DES MAISONS DE JUSTICE SONT RENFORCÉES, EN FAVEUR DES PERSONNES VULNÉRABLES

118 ÉMISSIONS DE RADIO DIFFUSÉES

- Sous l'impulsion du projet, des émissions interactives mensuelles sur des thématiques juridiques ont été produites et diffusées par cinq radios partenaires. Elles ont eu pour vocation d'informer la population sur les services de justice de proximité et les moyens pour les personnes les plus vulnérables de faire valoir leurs droits. Elles ont été diffusées en français et dans les principales langues locales.

